

ARRETE DAJI/2018/SIGNATURE/N°05
portant délégation de signature du
Président de l'Université d'Aix-Marseille

à

Monsieur Philippe KNAUTH
Professeur d'Université
UFR Sciences

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'élection de Madame Laurence MOURET, Directrice de l'UFR Sciences, à compter du 18 septembre 2017,

ARRETE

Article 1

En cas d'empêchement de Madame Laurence MOURET, **Monsieur Philippe KNAUTH** (PR) reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520AESC pour les programmes de financements suivants :

- ERAMM 52 F

ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier pour les programmes de financements cités ci-dessus.
Il atteste du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 3


Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 4

La Directrice Générale des Services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Le.....

Les délégataires
Monsieur Philippe KNAUTH



Madame Laurence MOURET
La Doyenne


Laurence MOURET

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le délégant

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

